

Snep retraités

Bulletin d'informations

CONQUERIR L'OPINION

Sommaire :

- Congrès de la FGR
page 2
- Congrès de la FSU
2007 page 3
- FSU : modifications
aux statuts page 3
- Organisation des re-
traites page 3
- Manifs des retraités
page 4
- Appel du CNAL
page 4
- Syndicalisation
page 4

Syndicat National de
l'Éducation Physique de
l'enseignement public
(FSU)

76 rue des Rondeaux 75020 PARIS
Tél : 01.44.62.82.10

Fax : 01.43.66.72.63
Internet : louise.gavary@snepfsu.net

Directeur de publication :
Jean Lafontan
Imprimerie SNEP
Trimestriel

N° commission paritaire :
0307507232

N° ISSN : 1772-7634
Abonnement revue 4,57€ -
abonnement revue + suppléments
6,10€

La victoire sur le CPE ne doit pas nous laisser penser que le gouvernement serait prêt à changer de fusil d'épaule sur sa politique. Par contre, elle doit nous ragaillardir sur l'idée qu'il est possible de le faire reculer, là, où de nombreuses autres actions contre sa politique ont trop souvent été sans effet immédiat. L'opinion publique pèse sur les épaules gouvernementales, GDF, le montre encore ; il ne peut plus mener, sans impunité, la destruction des services publics, de la protection sociale ; il doit compter sur cette vigilance et cette capacité de mobilisation, qui font, hélas, trop souvent défaut chez certaines organisations syndicales. La question de l'unité est au centre des stratégies à mener. La capitulation de la CFDT, en 2003, en rase campagne, montre, après son engagement anti CPE, qu'elle a pesé lourd pour que les décisions gouvernementales soient alors maintenues. Le travail d'explication à mener auprès de l'opinion est considérable. La manifestation du 8 juin a été essentielle pour rebondir sur la mobilisation et en même temps montre que les questions qu'elle posait sont loin de rassembler massivement les retraités.

Le gouvernement tente de poursuivre sa feuille de route, malgré les difficultés qu'il rencontre, sachant que toutes les décisions qu'il aura pu faire passer avant les prochaines élections seront autant d'obstacles pour tout retour en arrière. Voilà pourquoi il ne faut point attendre des jours meilleurs et poursuivre inlassablement le travail de conquête des têtes à nos idées. Nous voyons bien que les questions de protection complémentaire, de caisse de retraite indépendante sont au cœur des prochaines décisions gouvernementales avec un rendez-vous 2008 que nous devons déjà préparer si nous ne voulons pas que de nouveaux reculs nous soient imposés.

La lutte est toujours devant.

Jean LAFONTAN
Secrétaire Général

Le congrès de la FGR s'est tenu du 13 au 14 juin.

Intervention Ci-dessous du SNEP représenté par Michèle Buclon, Louise Gavary et Edouard Vernier

La protection sociale « santé » en débat au congrès de la FGR

Nous avons besoin d'une bonne motion revendicative concernant la santé parce que nous avons besoin de mandats renouvelés pour une question essentielle et également renouvelée. La motion travaillée par la commission enregistre de nets progrès et nous nous en félicitons.

Nous avons aussi et peut-être surtout besoin d'une bonne motion pour nous aider à surmonter une contradiction décisive : chaque fois que nous avons l'occasion de rencontrer des collègues et de parler avec eux de la santé – AG MGEN, stages de formation, forum de défense de la santé...-, nous constatons une très grande sensibilité à ces questions. Les sondages confirment d'ailleurs, régulièrement, que la santé est la première préoccupation des Français. Et pourtant ! Sur ces questions, les gens restent, la plupart, la tête dans le sable ; le fatalisme domine ; nous ne pourrions faire autrement que nous adapter et réduire nos exigences !

Pour surmonter cette situation 4 nécessités pour nous et auxquelles la motion devrait nous aider :

1. Survivre à la désinformation ; 2. Démontrer la profonde nocivité de la « réforme » Douste-Blazy ; 3. Expliquer qu'il est nécessaire et possible de faire autrement ; 4. Développer le débat et l'action sur ces bases. Quelques idées, succinctes donc schématiques, sur ces différents aspects :

Survivre à la désinformation : 3 mensonges essentiels qui pèsent sur les réactions

- **Les patients seraient responsables**, par leurs gâchis et leur surconsommation médicale, des difficultés de la Sécu, voire du mauvais état sanitaire ! Ils devraient prendre en charge eux-mêmes leur coût ! L'essentiel est pourtant ailleurs : les progrès enregistrés par la protection sociale sont reconnus par l'OMS mais ils sont actuellement compromis par les inégalités croissantes dans l'accès aux soins dont les renoncements aux soins, par la dégradation accélérée du secteur sanitaire public, par la course aux profits, notamment des firmes pharmaceutiques qui consacrent davantage d'argent à la pub qu'à la recherche...
- **Le « trou » de la Sécu** serait « abyssal » alors qu'il est préfabriqué pour faire accepter les restrictions. Nous sommes, au SNEP, choqués et en désaccord avec la motion qui reprend la thèse de « la grave crise de financement » et des « déficits ». Elle contribue au fatalisme et à l'inaction. Certes il faut exiger une politique active de l'emploi et de la croissance économique créatrice de recettes accrues pour la Sécu, mais sans attendre, les moyens existent pour faire mieux et même pour faire plus.
- **Le « modèle français » mis en place par les ordonnances de 45 et fondé sur la solidarité, entre malades et bien portants, entre générations, entre catégories différentes, serait obsolète**, alors même que l'on nous répète que l'on veut sauver un système auquel les Français sont attachés. Les déclarations d'intentions (« sauver les retraités ! », « sauver la santé ! ») n'ont pour but que de nous faire oublier que la solidarité a montré en 40 ans son efficacité, que ce n'est pas d'excès de solidarité dont nous souffrons mais de son insuffisance actuelle. Nous tromper pour laisser faire le pire ?

La « réforme » Douste-Blazy doit être supprimée : elle est profondément nocive.

Il ne s'agit pas de « bons principes qui ont été dénaturés » comme nous l'a dit hier Jacques Maurice ou comme l'affirme encore la MGEN qui veut s'y adapter.

Au-delà de l'écume qui mécontente chacun et que constituent la complexité et l'accroissement sensible des restes à charge, c'est bien d'une rupture fondamentale des principes solidaires dont il s'agit, qu'il faut dénoncer et combattre :

- **Un « panier de soins » minimum** serait complété par la CMU fiscalisée. C'est le retour à la charité.
- **Une place accrue aux complémentaires de santé, mutuelles ou assurances privées.** Sous prétexte d'efficacité sociale mais aussi de liberté et de responsabilité de l'assuré, les cotisations sociales (« les charges sociales ! ») sont ainsi réduites au profit des actionnaires et de la concurrence. Bonjour les dégâts sanitaires et les inégalités croissantes !
- **Privatisation et marchandisation à l'américaine deviendraient la**

règle. Prestataires de soins, recherches appliquées et assurances privées deviendraient autant de marchés. Recherche publique, services publics, notamment les hôpitaux, emplois publics, passeraient rapidement à la trappe !

Il est nécessaire et possible de faire autrement : quelques axes pour une alternative.

- **La santé est inassurable individuellement** : pour soi ou pour les siens, et surtout pas les plus démunis, mais pas seulement, n'est l'abri d'un coût démesuré. La consommation de 50% du coût de la santé par 5% de la population le prouve aisément. C'est ce qui fonde le système solidaire et dont la nécessité est accrue par l'environnement international (grippe aviaire, sida, tsunami...)
- **La responsabilité de l'État doit être mieux précisée** : bien sûr, financer davantage la protection sociale complémentaire mutualiste des fonctionnaires et fixer quelles doivent être les priorités d'une politique nationale de santé pour la France. Mais nous devons exiger aussi que l'État employeur, assume davantage ses responsabilités et ses vis-à-vis de ses agents : prévention, conditions de travail, médecine du travail, prise en charge des congés et des accidents de service, reconversions, accueil des handicapés...
- **Un financement accru et plus efficace de la santé.** S'il faut dépenser mieux, il faut aussi dépenser plus pour réduire les inégalités, renforcer la prévention et la recherche, prendre en compte les besoins accrus ou nouveaux (vieillesse et dépendance notamment) mais aussi les moyens modernes permettant de mieux se soigner... C'est possible grâce à une politique plus dynamique en faveur de l'emploi, des salaires de la croissance. C'est possible en limitant les coûts indus (profits sur les médicaments et le matériel sanitaire) et en développant le secteur public. C'est possible aussi par une meilleure répartition des richesses créées et pourquoi pas avec des cotisations sociales progressivement augmentées, mieux réparties selon les entreprises. C'est un choix de société essentiellement.
- **La démocratie doit être considérablement renforcée** ; par la reprise de l'élection des représentants des usagers et leur meilleure prise en compte, par une intervention conséquente active des associations et de usagers eux-mêmes à tous les niveaux.

Pour faire vivre la motion en mettant dans le coup le plus grand nombre

- **Développer l'info et le débat** sur ces questions, en interne mais aussi avec l'ensemble des partenaires concernés, mutuelles, syndicats, associations...
- **Intervenir dans la préparation des échéances électorales** sur la base de nos mandats
- **Développer**, dans l'unité la plus large, au plan national mais aussi au plan local, **la résistance à la Loi mais aussi la prise en compte de nos propositions alternatives.**

Notre **motion enregistre des progrès**, notamment dans la dénonciation de la loi de 2004 ; elle comporte néanmoins **encore des ambiguïtés et des insuffisances.**

Aussi, le SNEP demande une **poursuite du débat sur ces questions décisives et il partagera ses votes** sur cette motion relative aux revendications concernant la santé.

Occuper ce terrain de la santé, si décisif pour les retraités, n'est-ce pas le meilleur moyen d'inciter les retraités à nous rejoindre dans les syndicats et dans la FGR et à réduire ainsi nos difficultés financières ?

Nous ne pensons donc pas, au SNEP, que la réduction proposée des moyens consacrés aux rencontres et aux publications, soit opportune et efficace.

Mener la bataille sur ce secteur, y compris de façon volontariste, est certes plus difficile mais sans doute plus prometteur pour l'avenir de la FGR mais aussi pour la santé solidaire.

Pour la commission nationale des retraités du SNEP
Edouard VERNIER

Congrès de la FSU fin janvier 2007

La place des retraités, des syndicats nationaux dans la fédération, doit être renforcée, plus lisible à l'extérieur et mieux prise en compte. Le débat est ouvert et se poursuivra jusqu'au congrès.

Il nous a semblé utile que chaque syndiqué du SNEP prenne connaissance des réflexions du SNEP et des propositions du SNES. Chaque syndiqué sera consulté sur la manière de mieux faire prendre en compte nos aspirations sans nous couper des actifs.

Affaire à suivre dès septembre.

FSU : modifications aux statuts

Le secteur retraités du SNEP, informé de la proposition du SNES de modifications statutaires concernant la FSU et visant à créer des sections fédérales et départementales des retraités de la FSU considère:

- Qu'il faut, certes, que la FSU puisse se faire mieux entendre des unions confédérales des retraités, aux différents niveaux, en ce qui concerne les revendications de ses retraités. Cela qui exige sans doute des représentants régulièrement mandatés, notamment par les instances régulièrement élues.
- Mais qu'on ne règlera pas le problème, de fond, de la place, de la mobilisation et de l'activité des retraités dans la FSU et dans ses syndicats par des mesures structurelles.
- La question de l'audience et de la reconnaissance extérieure de la FSU ne peut faire l'impasse de la présence et de l'activité des retraités AVEC les actifs, dans leurs syndicats, sur leurs revendications spécifiques mais aussi communes.

Le « secteur » national actuel des retraités de la FSU et, quand ils ont été mis en place, les collectifs départementaux de retraités FSU constituent les représentants légitimes des retraités de la FSU. Il faut leur faire toute leur place dans la vie de la FSU, dans sa direction et dans ses publications, à tous les niveaux.

Mais il faut réfléchir, prioritairement, à la place insuffisante des retraités dans la vie des SN, ses causes et ses remèdes.

ORGANISATION DES RETRAITES DANS LA FSU : Propositions de Pierre Toussenet

Proposition d'un additif aux statuts de la FSU :

Pour les syndiqués retraités sont créées :

- **Au niveau national** une [structure ? / section ?] fédérale des retraités regroupant les retraités adhérents des différents syndicats nationaux ;
- **Au niveau département** une [structure ? / section ?] départementale des retraités regroupant les retraités du département adhérents des différents syndicats nationaux.
[L'exécutif ? / Le secrétariat ? / Le collectif d'animation ?] de cette section inclut les retraités membres du CDFD.

A ces deux niveaux, ces "sections" sont organisées dans le respect des équilibres statutaires. Les modalités d'organisation relèvent du règlement intérieur.

- *Accord unanime des retraités du SNES présents à l'AG annuelle après discussions et modifications des propositions d'origine.*
- *Reste à préciser des formulations.*

Les retraités ont manifesté pour leur pouvoir d'achat

Le 8 juin, 50 manifestations et rassemblements en France mais aussi dans l'Europe à l'appel de la FERPA (Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées).

Les syndiqués de la FSU ont participé en nombre.

Action à poursuivre en octobre pour le pouvoir d'achat, une protection sociale qui assure leurs besoins de santé, aucune retraite en-dessous du SMIC.

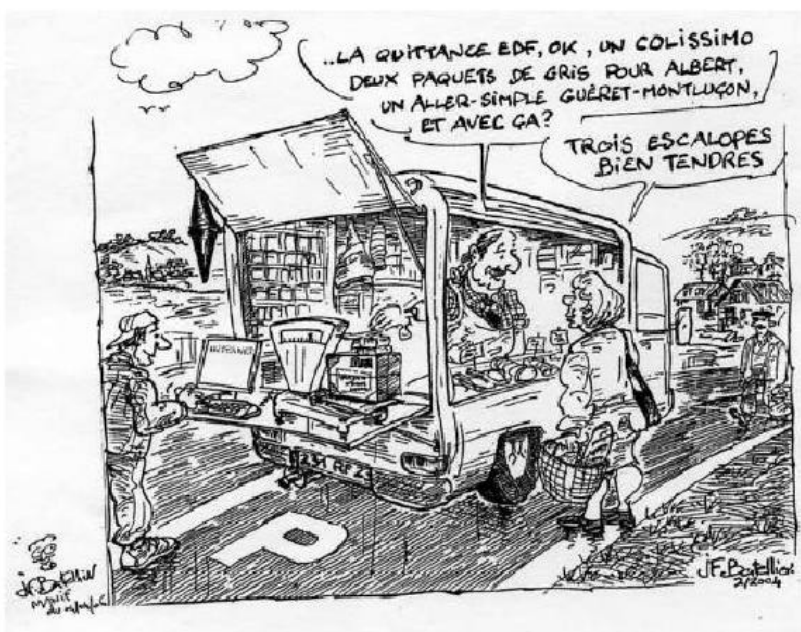


Appel du CNAL : contre le paiement accru du privé

La commune où vous résidez est désormais obligée, par la loi du 13 août 2004 et sa circulaire d'application du 2/12/2005, de payer une participation financière pour les enfants de votre commune fréquentant l'école privée d'une autre commune !

Pour les élèves scolarisés dans l'enseignement public en dehors de votre commune, la participation financière est facultative et parfois légitime, notamment si la scolarisation sur place n'est pas possible (pas de niveau scolaire compatible sur place, déplacements professionnels des parents, enfant handicapé, enseignement adapté...).

Le CNAL (« Comité National d'Action Laïque ») a déposé un recours en Conseil d'État contre cette situation favorable uniquement au développement de l'enseignement privé. Il appelle chacun de ceux qui partagent ces préoccupations à intervenir auprès des parlementaires pour demander l'abrogation de l'article 89 de la loi de 13/8/2004.



Syndicalisation

Le 16 juin 2006, 813 collègues se sont syndiqués dont 126 retraités ayant pris leur retraite en 2005.

84 anciens retraités ne se sont pas re-syndiqués. C'est le nombre le plus élevé depuis 4 ans malgré nos nombreuses sollicitations.

Les retraités syndiqués représentent 7,64% des syndiqués au SNEP ce qui suppose que leur représentativité soit renforcée dans les instances académiques (?) et nationale du SNEP. A suivre...